

CPR INVEST - CLIMATE ACTION

INVESTIR C'EST AUSSI AGIR



Alexandre Blein,
Gérant Actions
Thématiques



Fanny Cutard,
Responsable Marketing
Retail

Catastrophes naturelles, disparitions d'espèces, déplacements de population, maladies infectieuses et respiratoires, les conséquences du changement climatique font désormais quotidiennement l'actualité. Mais les initiatives des ONG, les mobilisations citoyennes, les innovations technologiques et la coopération internationale autour de ces enjeux aussi.

En tant que société de gestion, CPR AM a un rôle important dans le financement de la transition vers une économie bas carbone. Il est de notre responsabilité d'intégrer les enjeux climatiques dans notre analyse des entreprises dès aujourd'hui afin d'en réduire les risques financiers et de les transformer en opportunités demain pour nos clients.

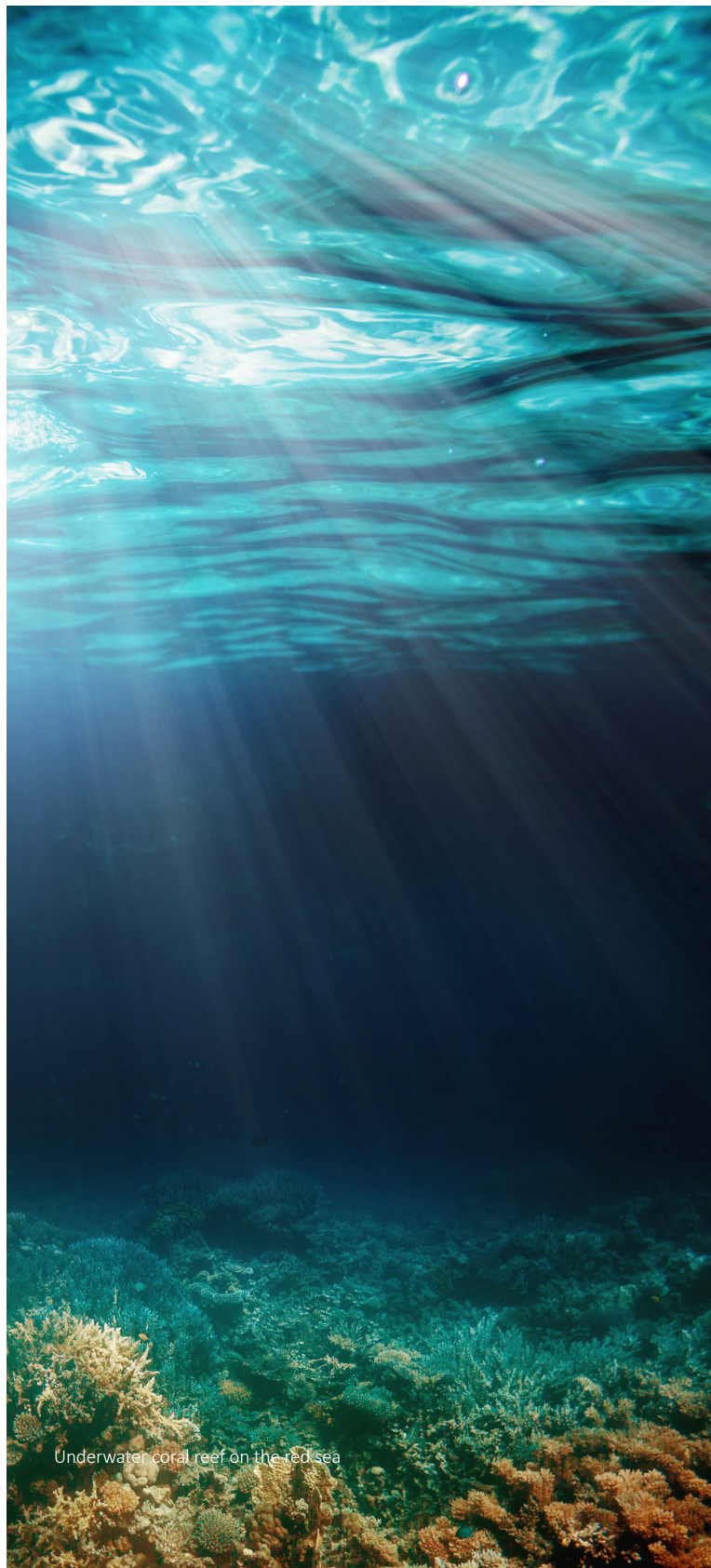
Pour cela, CPR AM a lancé le 7 décembre 2018 un nouveau fonds actions internationales, CPR Invest - Climate Action, en partenariat avec le CDP, une ONG de référence sur les données environnementales.

Entretien avec Alexandre Blein, gérant actions thématiques.

QUELLE EST LA GENÈSE DU LANCEMENT DU FONDS ?

Le réchauffement climatique est, aujourd'hui, indiscutable. Si les conséquences sont d'ores et déjà visibles pour l'environnement, la vie humaine, le monde animal et la biodiversité, elles sont aussi économiques. Entre 1998 et 2017, les pertes économiques liées au réchauffement de la planète se sont élevées à 2 908 milliards de dollars soit une augmentation de 251 % par rapport aux 20 années précédentes¹.

¹- Rapport du Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophes UNISDR, Economic losses, poverty & disasters 1998 – 2017.



Underwater coral reef on the red sea

A titre d'exemple, citons la baisse historique du niveau du Rhin en 2018 due aux records combinés de chaleur et de faibles précipitations. Le think tank allemand *Institute for the World Economy* a estimé le coût des conditions climatiques extrêmes à 0,3 point de croissance sur l'année 2018. Les retards d'approvisionnement des matières premières et des produits finis, la hausse des coûts du fret fluvial, les restrictions sur l'utilisation de l'eau impactant les centrales hydroélectriques ou l'industrie chimique ont en effet pénalisé lourdement l'économie allemande.

Mais aussi des conséquences financières. Dans un discours historique en novembre dernier, Benoît Cœuré de la Banque centrale européenne (BCE) a indiqué que « l'horizon auquel le changement climatique affecte l'économie s'est raccourci [...] ce qui signifie que le changement climatique affectera vraisemblablement la politique monétaire d'une façon ou d'une autre. »

Nous considérons que la prise en compte des enjeux climatiques par les entreprises est cruciale pour leur rentabilité et que le risque climatique est, aujourd'hui, mal intégré dans leur valorisation boursière.

QUELLE EST LA PHILOSOPHIE D'INVESTISSEMENT ?

CPR Invest - Climate Action est un fonds actions internationales. Il vise à réduire le risque climatique de nos investissements pour nos clients.

L'univers d'investissement intègre les entreprises les plus engagées dans un processus de transition énergétique et écologique, quel que soit leur secteur d'activité. Nous considérons, en effet, que tous les acteurs économiques doivent agir pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et inverser le mix énergétique vers une décarbonisation de la consommation d'énergie. Le potentiel de croissance et les opportunités d'investissement d'une telle transformation de l'économie sont donc évidents.

Néanmoins, toutes les entreprises ne sont pas au même niveau de maturité sur la prise en compte des enjeux environnementaux. Il est donc essentiel pour nous d'être en mesure de dissocier les gagnants des perdants. C'est bien la finalité de l'évaluation du CDP : mesurer la performance environnementale des entreprises et identifier les leaders qui présentent les meilleures pratiques.

COMMENT EST CONSTRUIT L'UNIVERS D'INVESTISSEMENT ?

Pour identifier les « gagnants », nous nous appuyons sur les notes du CDP et ne retenons que les meilleures entreprises, notées A et B (sur une échelle de A à D). Nous réintégrons les entreprises notées C et assorties de « Science Based Targets » validées (cf. article précédent). Notre approche responsable thématique, déjà mise en pratique dans la gestion des fonds Food For Generations et Education, vient compléter le filtre du CDP sur le climat. Notre filtre ESG nous permet d'exclure les entreprises aux plus mauvais comportements Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (E, S, G) à la fois sur leur note globale, sur les composantes E et G ainsi que sur l'ensemble des critères environnementaux. Un filtre sur les controverses vient sanctionner les entreprises affichant les controverses ESG les plus élevées.

Ces trois briques nous permettent d'avoir une approche complémentaire de l'analyse extra-financière des entreprises aussi bien stratégique que dynamique.

Notre univers éligible ainsi constitué se compose d'environ 700 valeurs. Le processus d'investissement classique est ensuite appliqué avec une double analyse quantitative qui permet de réduire l'analyse fondamentale à 150 valeurs.

QUELLE EST L'ALLOCATION ACTUELLE DU PORTEFEUILLE ?

Le portefeuille est actuellement composé de 67 valeurs présentant ainsi les meilleurs profils financiers et extra-financiers. Il est le reflet de nos vues de marché actuelles et des dynamiques régionales sur les enjeux climatiques. D'un point de vue géographique, les valeurs américaines sont sous-pondérées (-12 %) au profit des valeurs européennes (+17 % sur la zone euro). Si aucun biais sectoriel marqué n'apparaît, le portefeuille est plutôt orienté sur des valeurs des secteurs Consommation, Santé et Technologies et moins exposé aux secteurs Télécommunications, Energie et Financières.

La volatilité est comparable à celle du MSCI World AC. La tracking-error autour de 3% est moins élevée que pour des fonds thématiques classiques concentrés sectoriellement.

Climate Action se positionne ainsi comme un fonds cœur de portefeuille.

QUELS OUTILS ET SERVICES SPÉCIFIQUES PROPOSEZ-VOUS AUX INVESTISSEURS SUR CE FONDS ?

Un reporting spécifique sera mis à disposition des investisseurs mensuellement afin de suivre en détail la construction de l'univers éligible : niveau de sélectivité et d'exclusion par filtre. Les données « carbone » sur le portefeuille seront également publiées : émissions et réserves carbone, contributions géographique et sectorielle des émissions, expositions charbon et technologie verte, etc.

Par ailleurs, nous travaillons activement pour positionner le portefeuille sur une trajectoire climatique. Néanmoins nous restons pragmatiques et la robustesse des méthodologies est encore à l'étude.

Parce que nous avons tous un rôle à jouer

UN UNIVERS ACTIONS INTERNATIONALES TOUS SECTEURS ET PAYS

Aucune exclusion *a priori* afin d'encourager les principaux émetteurs de CO₂ à modifier leurs pratiques.

GÉRER LE RISQUE CLIMATIQUE :
pour la planète
et les investisseurs

AVEC UN TRIPLE FILTRE DURABLE

Notes CDP
et SBT

Notes ESG

Controverses

Caractéristiques du fonds : parts E, I et A

CLASSES D'ACTIONS	E - Acc LU1902444154	I - Acc LU1902443933	A - Acc LU1902443420
Type d'investisseurs	Investisseurs institutionnels « early bird » qui sont les premiers souscripteurs à la création du fonds jusqu'à l'atteinte d'un encours de 100 millions €, et pendant une période d'un an après le lancement.	Investisseurs institutionnels	Tout investisseur
Montant min. de souscription initiale	100 000 €		1 fraction d'action
Commission max. de souscription	5,00 %		
Commission max. de rachat	Néant		
Frais max. de gestion TTC par an	0,50 %	0,70 %	1,40 %
Frais administratifs max. par an	0,30 %		
Commission de surperformance TTC*	15 % TTC de la surperformance au-delà de celle de l'actif de référence sur un an, dans la limite de 2 % de l'actif net. Période de calcul : 1 ^{er} janvier - 31 décembre		

RISQUES	
Risque de perte de capital	OUI
Risque actions	OUI (dont pays émergents et petites capitalisations)
Risque de change	OUI (dont pays émergents)
Risque de contrepartie	OUI
Risque de liquidité	OUI



Informations synthétiques devant être complétées par la consultation des documents légaux de l'OPC. Toute souscription dans un OPC se fait sur la base de son document d'informations.

* Une explication détaillée des frais de surperformance ou frais variable est disponible dans le DICI et le prospectus du FCP disponibles auprès de CPR AM sur simple demande ou sur le site Internet www.cpr-am.fr. Il est recommandé de se référer au DICI ou au prospectus du FCP pour une meilleure compréhension de l'ensemble des frais appliqués au compartiment. ** Le SRRI correspond au profil de risque et de rendement présent dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI). La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Il n'est pas garanti et pourra évoluer dans le temps.

Ce document promotionnel est uniquement destiné à l'attention des investisseurs institutionnels et distributeurs, professionnels, qualifiés ou sophistiqués. Il ne doit pas être distribué au grand public, aux clients privés ou à des investisseurs non professionnels dans quelque juridiction que ce soit, ni aux « US Persons » (résidents ou citoyens des Etats-Unis d'Amérique).

En outre, tout investisseur doit, dans l'Union Européenne, être un investisseur « Professionnel » au sens de la directive 2004/39 / CE du 21 Avril 2004 relative aux marchés d'instruments financiers (« MIF ») ou, le cas échéant au sens de chaque réglementation locale et, dans la mesure où l'offre en Suisse est concernée, les « investisseurs qualifiés » au sens des dispositions de la loi fédérale du 23 Juin 2006 (LPCC) sur les placements collectif de capitaux, l'ordonnance du 22 Novembre 2006 (CISO) et la circulaire FINMA 2013 sur la distribution de placements collectifs de capitaux. En aucun cas, ce document ne peut être distribué dans l'Union Européenne à des investisseurs non « professionnels » au sens de la MIF ou au sens de chaque réglementation locale, ou en Suisse à des investisseurs qui ne sont pas conformes à la définition d'« investisseurs qualifiés » au sens de la loi et de la réglementation applicable.

Ce document non contractuel synthétique contient des informations sur les compartiments de CPR INVEST (le « Produit »), un organisme de placement collectif en valeurs mobilières constitué en vertu de la partie I de la loi luxembourgeoise du 17 Décembre 2010, organisé comme une société d'investissement à capital variable (SICAV), agréé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) et enregistré auprès du Registre des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-189.795. La SICAV a son siège social au 5, Allée Scheffer, L- 2520 Luxembourg. CPR INVEST est gérée par CPR Asset Management.

Design & conception : Karine Matteotti - Marketing & Communication CPR AM
Crédit Photo Shutterstock

CPR Asset Management, société de gestion de portefeuilles, agréée AMF sous le n° GP 01-056 en date du 21 décembre 2001 (Autorité des Marchés Financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02), SA au capital de 53 445 705 euros – 399 392 141 RCS,
90, boulevard Pasteur - 75015 Paris. Tel : 01 53 15 70 00 / Fax : 01 53 15 70 70

